



PROCES VERBAL

COMITE DE DIRECTION

Réunion du :	Mardi 01 octobre 2019 à 18h45
A :	Besançon Salle Michel ROUILAUD
Présidence :	Monsieur, Daniel ROLET.
Présents :	Madame, Michelle GUERRA-BORGES, Messieurs, Jean-Jacques AUBRY, Didier BONTEMPS, Thierry CORROYER, Jean-Pierre CRETENET, Christian DUBAIL, Gérard FERRAND, Raphaël GERALDES, Christophe GIRARDET, Jean-Luc JOUFFROY, René JOURNOT, Nelly JULLIARD, Pascal MARCHETTI, Guy MONNIER, Yves MUTTI, André PERROT, Jean-Marie ROBELIN, Jean-Louis SAULCY, Philippe SURDOL.
Excusés :	Mesdames, Liliane ESPITALIER, (représentée par Guy MONNIER pour tous votes), Messieurs Michel BROGLIN, (représenté par Jean-Louis SAULCY, pour tous votes), Jean-Daniel HEITZMANN, Kamel KHELLADI, Daniel MAILLARD, Hubert PASCAL, (représenté par Daniel ROLET pour tous votes), André SCHNOEBELEN.
Assistent :	Messieurs Thierry GIRARDET (Commissaire aux comptes), Pierre RONDOT (Expert-comptable), Jérôme POBELLE, (Directeur Administratif), Gaëtan HENRIOT, (Conseiller technique départemental PPF).

Daniel ROLET souhaite la bienvenue à Pierre RONDOT du cabinet la comptabilité, pour l'expertise comptable, et à Thierry GIRARDET du cabinet ACTIS, pour le commissariat aux comptes.

1./ APPROBATION PV DU 25 JUIN 2019

Aucune remarque n'est émise

Vote pour : 23

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le comité de direction valide le PV du 25 juin 2019 à l'unanimité.

2./ BILAN FINANCIER ET BUDGETS

BILAN au 30/06/2019

Bilan Financier / Compte d'exploitation

Dépenses

« Achats (stockés et non stockés) ainsi que Services Extérieurs »

Maitrise totale de ces dépenses qui sont en corrélation avec les chiffres du budget.

Réalisé : 109 370 € pour un budget de 112 160 €

A noter que la ligne « Frais autres manifestations » est en légère hausse cela notamment en raison des animations spécifiques coupe du monde féminine et à la création du 1^{er} challenge Fair-Play pour les catégories Féminines en partenariat avec le district de Haute Saône.

« Autres services extérieurs »

Réalisé : 321 350 € pour un budget de 330 150 €

Principaux écarts :

- Péréquation en hausse en raison de l'augmentation de l'indemnité kilométrique
- Déplacements des commissions et donc des bénévoles est en légère augmentation : + 4125 € / saison précédente.

Le don des bénévoles au niveau de leurs déplacements est quasiment identique

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, ce résultat est dû à l'ensemble des membres qui ont tout fait pour rester dans le budget.

Daniel ROLET les en remercie.

« Impôts et taxes »

Nous avons bénéficié d'une exonération grâce à un abattement de 20.000,00 euros sur la taxe sur salaires. Cet abattement a disparu, mais a été compensé par une baisse des charges sociales sur la ligne URSSAF. Il y a un équilibre entre les deux.

« Charges du personnel »

Influence d'un accord national sur la convention collective avec une augmentation du taux de base SMC à compter de juillet.

La ligne congés payés est en baisse, notamment en raison de l'application du Règlement Intérieur.

« Dotation amortissements et provisions »

Le montant est de 61.000,00 euros pour un budget de 33.600,00. Cela concerne essentiellement l'immobilier.

L'écart provient de 2 lignes :

- a) Dotation provision clients douteux pour 17 000 €. Il s'agit de la dette que certains clubs ont vis-à-vis du District et qu'ils ne régleront pas suite à des difficultés financières.

- b) Départs en retraite

Pierre RONDOT explique le nouveau fonctionnement mis en place depuis cette saison, qui est de constituer une réserve en vue des futurs départs en retraite. Il précise que ceci est un fonctionnement comptable, non obligatoire, mais très largement appliqué dans les entreprises et sociétés.

Ainsi au 30 juin 2019, on ne constate que la variation d'engagement entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2019. La somme se monte à 9.495,00 euros.

De cette façon, la charge ne sera pas totale sur un seul exercice, puisqu'une reprise de provision pourra être réalisée.

Ce fonctionnement pourra ensuite être mis en place sur chaque exercice pour préparer les futurs départs en retraite. Un mode de calcul de la provision permet de prendre en compte plusieurs probabilités concernant les salariés.

Total des dépenses : 861.429 euros

Recettes

« Vente produits finis »

Il y a plus de recettes sur les manifestations en raison de l'organisation de la rencontre équipe de France de futsal à Besançon.

« Produits facturation clubs »

Les amendes sont en augmentation de 17260 / bilan 2018 et en baisse de - 16000 environ/ budget.

Les partenariats publicitaires sont eux aussi en hausse de 7 700 € / bilan 2018.

« Subventions d'exploitation »

La ligne concernant les Conventions d'Objectifs de la LFA a augmenté.

La ligne de subvention sur les CTD DAP est en baisse de 18 000 € avec 20.000,00 euros pour les deux CTD DAP, depuis la fusion.

Le CNDS diminue et passe de 35.000,00 à 32.000,00 euros.

« Produits exceptionnels »

Les dons des bénévoles qui renoncent au remboursement de leurs frais se maintiennent au même niveau que lors de l'exercice précédent.

Nous constatons une reprise de provisions pour 1.267,00 euros, cela concernant des clubs qui avaient été provisionnés et qui ont procédé aux règlements entre temps.

Total des recettes : 793.650,00 euros

Le résultat est de -28.800,00 euros. Il est dû en grande partie aux provisions sur les clubs douteux (17 000 €), et à la provision retraites (9495 €).

Commentaires cabinet comptable

Les fonds associatifs sont de 714.095 euros, soit -95.695 euros en raison du résultat de l'exercice et des prélèvements d'indemnités fin de carrière.

Nous avons un besoin en fonds de roulement plus important avec 137.471 euros, les dettes à percevoir étant plus importantes et les dettes qui nous sont accordées plus faibles.

La trésorerie immédiate est de 263.731 euros et est également en baisse en raison du déficit de l'exercice précédent, et du décalage de trésorerie.

Dans les immobilisations apparaissent les immobilisations de l'immobilier, du mobilier, de l'informatique, mais également la créance sur la SCI.

Commissariat aux comptes

Thierry GIRARDET annonce qu'il demandera à l'assemblée une certification des comptes sans réserve et salue le résultat.

Il revient ensuite sur le point concernant le changement de méthode sur la comptabilisation des départs en retraite.

Il souligne qu'il y a toujours en vigueur la convention avec la SCI, qui permet un apport pour un remboursement d'emprunt contracté par le district, cela étant accompagné d'un nantissement de DAT.

Le résultat même s'il est négatif doit faire l'objet d'une lecture objective, si on lui retire les créances, et qui montre les efforts fournis. La perte se réduit sensiblement et le résultat est meilleur que le résultat attendu dans le budget (- 37 000 €).

Vote pour : 23

Vote contre : 0

Abstention : 0

Les comptes de l'exercice 2018/2019 sont approuvés à l'unanimité.

Daniel ROLET remercie l'ensemble des membres présents

BUDGET 2019/2020

Pour commencer, la trésorière souligne que le budget va être présenté à l'équilibre contrairement à l'exercice précédent (-37.000 euros)

Recettes

La ligne des amendes a été vue en baisse, de 192.000,00 au réalisé, à 176.939,00 euros dans le budget.

Les partenariats publicitaires sont laissés à 30.000,00 euros, avec l'espoir de les atteindre sachant que nous étions très proches cette année.

Total des recettes 816.000,00 euros

Dépenses

Le Contrat Noémie SIS a été revu à la baisse conformément aux prévisions et aux renégociations.

Une ligne carburant a été créée en raison de l'achat de deux véhicules d'ici fin octobre 2019.

La ligne concernant les autres manifestations a été replacée à 15.000,00 euros s'agissant d'un exercice « normal ».

Les déplacements du personnel sont prévus en baisse, en raison là aussi, de l'acquisition de deux véhicules. Pour la même raison qu'évoquée précédemment les frais des commissions sont prévus à la baisse avec, en sus, l'accroissement des visioconférences.

Les Charges de personnel sont fournies par le cabinet comptable, et sont calculées avec le même nombre de personnes, mis à part la femme de ménage. En outre, une nouvelle charge apparaît en entretien des locaux, puisque c'est une société dorénavant qui intervient sur le site de Arbouans.

La ligne dotation aux amortissements sur exploitation est en augmentation en raison de l'acquisition des deux véhicules

Total des dépenses 816.000,00 euros

Vote pour : 23

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le comité de direction valide le budget prévisionnel à l'unanimité.

3./ NOMINATION DES COMMISSIONS

Certaines commissions doivent faire l'objet d'une nomination de leurs membres.

La commission Fair-Play est validée.

En commission technique, commission qui avait déjà été validée, est nommé SAUREY Stéphane.

En commission des arbitres, il manque un représentant de la commission technique

La commission Foot diversifié et la commission de surveillance des opérations électorales doivent être confirmées au plus tôt.

Toutes les commissions sont validées par le comité hormis les 2 ci-dessus.

4./ ASSEMBLEE GENERALE

Le président du district revient sur la nécessité de convoquer deux assemblées générales. En effet, sachant qu'il va être proposé une modification concernant les statuts du district, il y a obligation d'organiser une assemblée générale extraordinaire.

AG Extraordinaire

L'Ordre du jour de l'AG extraordinaire est présenté

Daniel ROLET fait lecture du texte concernant la modification du siège du club et l'intégration du siège administratif (actuellement dans le RI du district).

AG Ordinaire

L'Ordre du jour de l'AG ordinaire est présenté

Une modification est apportée concernant le moment de la remise des récompenses.

L'élection des délégués de clubs de district est à l'ordre du jour. Le président du district précise que nous sommes maintenant à 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants. Il explique que certains délégués ont été retirés, soit à leur demande, soit par obligation réglementaire (ex : club devenu club

de ligue). Daniel ROLET demande à tous de réaliser un travail de recherche de personnes volontaires afin de compléter notre liste de délégués.

Récompenses

En ce qui concerne les récompenses, sachant que le club vainqueur du trophée des champions se voit remettre après le match un trophée, il n'y aura pas de remise de récompenses à l'assemblée générale.

Jean-Marie ROBELIN souhaite que soit honoré le jour de l'assemblée générale un arbitre qui officie depuis 40 années. Il s'agit de Monsieur Ramdane BOUSBAINÉ.
Le comité de direction accède à cette demande.

2 jeunes arbitres seront également mis à l'honneur suite à leur nomination jeunes arbitres en FFF : Eric Louvrier et Joan Marsigaglia.

Les 2 OdJ et les récompensés sont validés par le comité

5./ Règlement Intérieur de la CDA

Tous les membres du comité de direction ont été destinataires du nouveau règlement intérieur de la CDA. Ils sont donc appelés à poser des questions sur celui-ci.

Pascal MARCHETTI revient sur l'article 9 alinéa b :

L'arbitre du groupe D1 classé premier (major) sera désigné sur la finale de la Coupe du district Crédit Mutuel, sauf si celui-ci l'a déjà été sur les 3 précédentes éditions

Après échanges, le comité choisi de modifier le texte comme suit : sauf si celui-ci l'a déjà été 2 années consécutives

Le comité valide ce règlement intérieur de la CDA

6./ QUESTIONS DIVERSES

Formation des dirigeants

Yves MUTTI annonce à ses collègues que pour cette nouvelle saison, 1 seul bon de remise de 25 € sera utilisable par module de formation, et que ce bon sera automatisé. Les formations sont toujours accessibles aux non licenciés, mais ceux-ci ne bénéficieront plus de remise.

Une formation « accompagner une équipe de U6 à U11 » est prévue le samedi 19 octobre à Arbouans, et un mail a été adressé à tous les clubs du district pour les informer.

Yves précise qu'il y a la possibilité de demander la tenue de la formation dans un club.

La séance est levée à 21h45.

Le Président,

Daniel ROLET

Le Secrétaire Général

Jean-Jacques AUBRY